

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pamandzi, le 12 août 2021

Premiers souffles de l'année



Baleine à bosse en surface, accompagnée de dauphins.
© Julien Wickel / Lagonia

Les premières baleines à bosse de l'année sont à Mayotte. De nombreux curieux vont s'élanter à la recherche de ces animaux majestueux. Pour faire de cette rencontre un véritable moment de grâce, le Parc naturel marin de Mayotte fournit quelques recommandations. En les appliquant, vous favoriserez la conciliation entre les loisirs de l'Homme et l'accomplissement par les baleines d'une étape majeure de leur cycle de vie. Vous pouvez également contribuer aux

études qui visent à mieux les connaître...

Une découverte pas banale

Au début de l'hiver austral, les regards sont tournés vers le lagon. Tout le monde attend avec impatience l'arrivée des baleines à bosse. Habituellement plus nombreuses entre fin août et début septembre, les premières peuvent être observées dès le mois de mai. Mais cette année encore, elles se sont fait attendre. Alors que plusieurs échos d'observations ont été entendus dès le mois de juin, la première observation a été officiellement annoncée le week-end dernier.

Certaines années, les baleines sont venues en grand nombre dans les eaux de Mayotte, et à d'autres saisons, seuls quelques individus ont été vus durant toute la période. **Observer ces voyageuses n'est donc jamais garanti.** Toutefois, nombreux sont ceux qui tentent de les trouver pour avoir la chance d'observer un souffle, une nageoire, un saut...

Une chance à préserver

A Mayotte, le *whale-watching**, bénéficie de conditions d'observation particulièrement favorables. Dans la mesure où il est précautionneusement encadré, il contribue au développement économique local et participe à la sensibilisation de la population à l'environnement marin.

Or, si les baleines à bosse choisissent les eaux de Mayotte, c'est parce que le lagon propose des conditions très propices pour leur reproduction. Après la période de nourrissage dans les eaux froides et riches en krill de l'Antarctique, les baleines se rendent, durant l'hiver austral, dans

*Activité d'observation des mammifères marins

nos eaux plus chaudes pour **s'accoupler, mettre bas, se reposer et élever leurs petits**. Durant cette période elles vivent sur leurs réserves, ce qui les rend vulnérables.

C'est pourquoi des règles encadrent la manière d'approcher les baleines, afin de les protéger tout en privilégiant la pérennité de l'activité d'observation.

Le saviez-vous ?

Les couples mère-baleineau ont particulièrement besoin de quiétude : l'allaitement du petit par sa mère doit être fréquent et conséquent car il conditionne **les forces du baleineau** pour suivre la migration vers les eaux plus nourrissantes de l'Antarctique.

L'approche encadrée des baleines à bosse

Observer une baleine dans son milieu naturel est un moment inoubliable ! Mais la migration des baleines à bosse dans les eaux mahoraises étant un moment essentiel de leur cycle de vie, **il est primordial de limiter notre dérangement de ces animaux** en appliquant quelques règles de bonne conduite :

- **Approchez par les ¾ arrière** et suivez les animaux **en parallèle** de leur trajectoire à une vitesse maximale de **5 nœuds**
- N'approchez **pas à moins de 100m** des animaux
- Evitez les changements de vitesse et de trajectoire
- **Ne coupez pas la route** aux animaux
- **Ne séparez jamais une mère et son petit**
- Débrayez le moteur si un mammifère marin approche
- **Ne vous mettez pas à l'eau** avec les animaux
- Limitez l'observation à **1 seul bateau dans la zone des 300m** autour des animaux
- **N'approchez pas les baleines après 14h** pour leur permettre d'avoir un peu de quiétude
- Limitez votre temps d'observation pour diminuer le stress de l'animal, et laissez la place aux autres navires en attente.

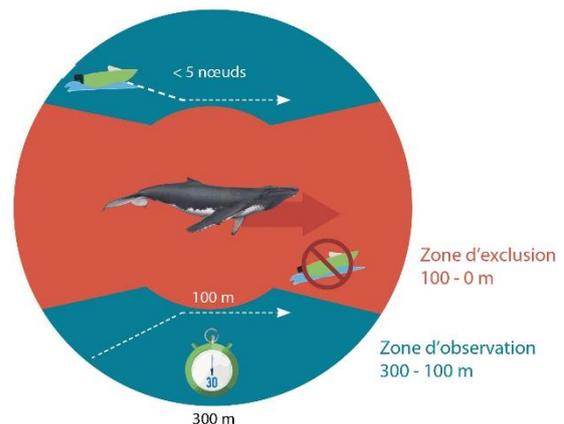


Schéma d'approche des mammifères marins

Pour bénéficier de l'expérience des opérateurs, **privilégiez des sorties encadrées**, de préférence avec des professionnels labellisés *High Quality Whale Watching*®

Que dit la réglementation ?

En France, les mammifères marins sont protégés par la réglementation nationale qui interdit la perturbation intentionnelle, comprenant la poursuite et le harcèlement. **L'approche à moins de 100 mètres de tous les mammifères marins est interdite** à Mayotte, comme dans toutes les aires marines protégées françaises.

Le plaisir au service de la science

Le réseau de sciences participatives TsiÔno, qui collecte des données sur les espèces marines remarquables de Mayotte, récupère les observations de baleines à bosse faites par le public pour tenter d'estimer le nombre d'individus qui passent chaque année, et les zones du lagon les plus fréquentées.

Pour aller plus loin, le réseau essaye également de référencer chaque individu, reconnaissable grâce à la forme de la nageoire dorsale et la pigmentation de la face ventrale de la nageoire caudale (voir photos), pour savoir si certains sont présents d'une année à l'autre.



Vous souhaitez participer à la science sur les mammifères marins de Mayotte ? **Partagez vos observations et vos photos sur le site internet tsiono.fr ou via l'application mobile TsiÔno**, disponible sur Android ou iOS.

A l'écoute !

Le Parc naturel marin de Mayotte participe également cette année au programme COMBAVA, piloté par l'association Globice, qui a pour objectif d'enregistrer les chants des mâles reproducteurs dans toute la zone ouest de l'océan Indien. Ces chants se transmettent entre les mâles qui se rencontrent, et qui peuvent appartenir à des populations différentes de baleines à bosse. **L'étude de ces chants nous permet donc de mieux comprendre leurs déplacements entre les zones de reproduction.** L'hydrophone a été déployé au banc de l'Iris, zone de haute fréquentation des baleines à bosse, sur toute la période de reproduction de l'espèce.

Rendez-vous sur le ponton

Les agents du Parc iront régulièrement à la rencontre des plaisanciers à partir de ce samedi 14 août, sur le ponton de plaisance de Mamoudzou, afin qu'ils adoptent les bonnes pratiques avant leur départ en mer.

Contact presse :

Fanny Cautain / 06 39 09 39 70 / fanny.cautain@ofb.gouv.fr